

# Gaz à effet de **serre**

## **FAITES VÉRIFIER VOTRE DÉCLARATION D'ÉMISSION PAR SGS**

SGS a développé au niveau mondial un programme dédié au changement climatique qui se décline notamment à travers des services de vérification des déclarations d'émission de gaz à effet de serre (GES). SGS est accrédité par le COFRAC\*, selon la norme ISO 17029 pour la vérification des déclarations d'émission de GES ainsi que pour la vérification des déclarations des niveaux d'activité. Cette accréditation est pour nos clients une reconnaissance de la qualité de nos services et de notre savoir-faire dans ce domaine.

\*(Accréditation COFRAC, Vérification des déclarations des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du système d'échange de quotas, n°3-2161, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr))

**SAFER  
GREENER  
SMARTER**

**SGS**

## LA 4<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DU SYSTÈME D'ÉCHANGE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'est ouverte la 4<sup>ème</sup> période du système d'échange de quotas d'émission de GES (SEQE 4). Cette période d'échange est notamment réglementée par :

- Le règlement d'exécution n°2018/2067 du 19 décembre 2018 modifié concernant la vérification des données et l'accréditation des vérificateurs (dit Règlement AVR)
- Le règlement d'exécution 2018/2066 du 19 décembre 2018 modifié relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre (dit Règlement MRR)
  - Le règlement délégué 2019/331 du 19 décembre 2018 modifié définissant des règles transitoires concernant l'allocation harmonisée de quotas (dit Règlement FAR)
  - Le règlement d'exécution 2019/1842 du 31 octobre 2019 en ce qui concerne les modalités pour les adaptations de l'allocation de quotas (dit Règlement ALC)

Chaque année, les émissions de GES sont comptabilisées selon les modalités précisées dans le plan de surveillance (PdS) approuvé par l'autorité compétente et doivent être déclarées avant le 28 février. Parallèlement, les niveaux d'activité sont déclarés conformément au Plan Méthodologique de Surveillance (PMS) avant le 31 mars. De plus, en vue de l'allocation de quotas de chaque sous-période et du calcul du niveau d'activité historique servant à définir la quantité de quotas alloués, une déclaration des données de référence (2014-2018 puis 2019-2023) est à réaliser.

Ces déclarations doivent être accompagnées de l'avis de vérification d'un organisme indépendant accrédité à cet effet.

## LES OBJECTIFS DE LA VÉRIFICATION

La vérification a pour objectif de s'assurer que :

- L'exploitant s'est conformé au plan de surveillance ou au plan méthodologique de surveillance approuvé par l'autorité compétente ;
- Les données figurant dans la déclaration sont exemptes d'inexactitudes importantes ;
- Des informations sont disponibles en ce qui concerne les activités de gestion du flux de données, le système de contrôle et les procédures mises en œuvre afin de renforcer l'efficacité de la surveillance et de la déclaration.

## SYSTÈME QUALITÉ

SGS a mis en place un système qualité répondant aux exigences de la norme ISO 17029, de la norme sectorielle ISO 14065 et du règlement AVR.

Dans ce cadre SGS met à disposition, sur demande, une description du processus de traitement des appels (demandes de reconsidérer les conclusions d'une vérification finalisée) et des plaintes (réclamations).

## BÉNÉFICIEZ DU PROGRAMME SGS CCP - CLIMATE CHANGE PROGRAMME

Fort de son savoir-faire dans l'audit et les contrôles environnementaux, SGS a développé, dès 2004, un programme dédié au changement climatique : SGS CCP (Climate Change Programme).

Ce programme se décline à travers des services de vérification dans le cadre du SEQE, des validations et vérifications de projets, mais aussi des vérifications d'inventaires volontaires de GES.

SGS répond ainsi aux besoins des clients, notamment ceux qui sont soumis au marché européen d'échange de quotas d'émissions.

## LE PROCESSUS DE VÉRIFICATION

### 1- ANALYSE STRATÉGIQUE

L'analyse stratégique permet à l'équipe de vérification de confirmer les sources d'émissions, de déterminer leur importance, de comprendre le système de collecte et de gestion des données utilisées pour le calcul des émissions et des niveaux d'activité, ainsi que la méthode de surveillance.

### 2- ANALYSE DES RISQUES

L'objectif de l'analyse des risques est de déterminer les forces et faiblesses du système de collecte et de gestion des données, d'évaluer la fiabilité des données et d'analyser les risques susceptibles d'entraîner des déclarations inexactes et des irrégularités significatives (= éléments contraires aux exigences du PdS ou du PMS).

### 3- ANALYSE DES PROCÉDÉS

Durant l'analyse des procédés, l'équipe de vérification doit juger l'exactitude des données ainsi que la conformité de la déclaration avec le PdS ou le PMS approuvé par l'autorité compétente et les principes et exigences réglementaires.

Pour cela, l'équipe de vérification suit son plan de vérification basé sur les résultats de l'analyse stratégique et de l'analyse des risques et définissant les éléments à vérifier. En fonction de l'étendue des données, elle peut mettre en œuvre pour sa vérification un plan d'échantillonnage des données à vérifier.

### 4- RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION

L'équipe de vérification communique à l'exploitant, dans un compte-rendu de vérification, les inexactitudes, les irrégularités et les cas non respect relevés, que ce dernier corrige.

### 5- REVUE TECHNIQUE ET ÉMISSION DE L'AVIS FINAL DE VÉRIFICATION

Les éléments de la vérification, contenus dans le dossier de vérification interne, sont soumis à un examen indépendant (revue technique) par un vérificateur qui n'a pas pris part à la vérification concernée. C'est cet examinateur qui émet l'avis de vérification final à joindre à la déclaration d'émissions de GES à la déclaration des niveaux d'activité et à la déclaration relative aux données de référence.

## IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE

La confidentialité et le respect des règles d'éthique définies par le Code d'Intégrité de SGS sont des points clés de notre activité de vérification. Ainsi, SGS a mis en place une structure organisationnelle et des procédures de contrôle qualité importantes pour soutenir son intégrité, son indépendance et son impartialité. Chaque vérificateur s'engage notamment à signaler toute situation où des conflits d'intérêts pourraient influencer son jugement et refuser une mission, en cas de conflit d'intérêt ou de risque de partialité. De plus SGS France n'effectue aucune prestation de conseil en matière de surveillance des émissions de gaz à effet de serre pour garantir son impartialité dans son activité de vérification.

## LES RÈGLES DE VISITE SUR SITE

L'équipe de vérification peut décider de ne pas réaliser de visite de site si son analyse de risque le justifie et si les conditions figurant dans l'article 32 du règlement AVR sont remplies ; dans ce cas il en informe l'exploitant qui demande l'approbation de l'autorité compétente. À noter que dans le cas des installations à faible niveau d'émission, l'approbation de l'autorité compétente n'est pas requise.

Une visite sur site est toutefois obligatoire dans les cas suivants :

- 1<sup>ère</sup> vérification par le vérificateur ;
- Pas de visite durant les 2 dernières vérifications ;
- Si des modifications significatives ont été apportées au PdS ou au PMS ;
- Si la déclaration relative aux données de référence ou la déclaration relative aux données de nouvel entrant est à vérifier.

En cas de visite sur site, nous préconisons vivement une vérification en deux temps :

- Visite sur site durant le dernier trimestre et vérification des données disponibles à la date de visite ;
- Vérification des données complémentaires envoyées par le client, en début d'année.

Une vérification en deux temps permet notamment au client de répondre sans précipitation aux inexactitudes, irrégularités et cas de non respect relevés durant l'audit sur site.

## FAITES VÉRIFIER VOTRE DÉCLARATION PAR UN PRESTATAIRE INDÉPENDANT ACCRÉDITÉ

Accrédité depuis de nombreuses années pour la vérification des déclarations d'émission de GES et des déclarations de niveaux d'activité, SGS possède une équipe de vérificateurs de formation technique et scientifique.

De plus, nos vérificateurs sont formés à l'audit et à la vérification des données GES et ont des compétences et expériences dans les différents secteurs d'activité assurant ainsi pour nos clients une prestation de qualité et reconnue.

**NOUS CONTACTER :**  
[fr.environnement.evry@sgs.com](mailto:fr.environnement.evry@sgs.com)  
[WWW.SGS.COM/FR-FR](http://WWW.SGS.COM/FR-FR)

# When you need to be sure

SGS France  
29 Avenue Aristide Briand  
94110 Arcueil

[sgs.com](https://www.sgs.com)



The SGS logo, consisting of the letters 'SGS' in a bold, sans-serif font, with a vertical line to the right and a horizontal line below.